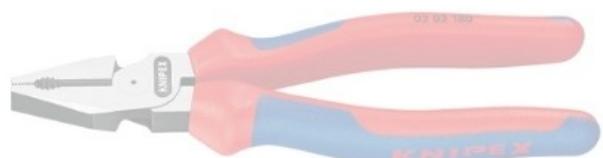


OUTILLAGES ET EQUIPEMENTS



Raccords et tuyaux



Raccords et tuyaux

OUTILLAGES ET EQUIPEMENTS

Raccords

ACCESSOIRES POUR RACCORDS

Joint GEKA 50° (Härte A)
 Ø ext. 38 mm

CODE ARTICLE:

GKOR



DANS LA MÊME RUBRIQUE:

GOOR	Joint de rechange caoutchouc Ø ext. 34 mm
HOOS	Vis M5 Ø ext. 7 mm
MOOH	Joint de rechange laiton Ø ext. 32 mm
SOOR	Joint de rechange caoutchouc Ø ext. 28 mm



COLLIER DE SERRAGE

Utilisation: tuyaux à air et eau pour raccords avec bague de sécurité
 pour tuyau 3/4 "

max 25 bar / Ø ext. 28-32 mm

CODE ARTICLE: SK34

DANS LA MÊME RUBRIQUE:

SK39	pour tuyau 1 " Ø ext. 35-42 mm
SL29	Utilisation: tuyaux à air et eau pour tuyau 1/2 " max 16 bar / Ø ext. 22-29 mm
SL34	pour tuyau 3/4 " Ø ext. 28-34 mm
SL40	pour tuyau 1 " Ø ext. 32-40 mm



GEKA - RACCORD RAPIDE POUR TUYEAU A EAU

Filet extérieur 1"

CODE ARTICLE: GKA10

DANS LA MÊME RUBRIQUE:

GKA12	Filet extérieur 1/2"
GKA15	Filet extérieur 1 1/2"
GKA34	Filet extérieur 3/4"
GKA38	Filet extérieur 3/8"
GKA54	Filet extérieur 1 1/4"
GKI10	Filet intérieur 1"
GKI12	Filet intérieur 1/2"
GKI15	Filet intérieur 1 1/2"
GKI34	Filet intérieur 3/4"
GKI38	Filet intérieur 3/8"
GKI54	Filet intérieur 1 1/4"
GSK10	<i>Utilisation: construction, agriculture, etc.</i> max 50 bar / largeur 53,5 mm filet 3/8"
GSK13	filet 1/2"
GSK19	filet 3/4"
GSK25	filet 1"
GSK32	filet 1 1/4"
GSK38	filet 1 1/2"



GEKA - RACCORD TOURNANT

Utilisation: construction, agriculture, etc.
max 10 bar / largeur 58 mm
Filet 3/4"

CODE ARTICLE: 131.14.214

DANS LA MÊME RUBRIQUE:

131.14.215 Filet 1"



JOINTS

Ø int. 28,5 mm
Ø ext. 43,5 mm

CODE ARTICLE: MDR-X25

DANS LA MÊME RUBRIQUE:

MDR25	Ø int. 24,5 mm Ø ext. 36 mm
MDR35	Ø int. 36,5 mm Ø ext. 53,5 mm
MDR50	Ø int. 51 mm Ø ext. 67 mm



NEZ DE ROBINET

Raccord rapide pour robinet 3/4" (19,05 mm)

CODE ARTICLE: DPS2204S



RACCORD AVEC 2 SORTIES

Utilisation: construction & industrie

max 10 bar - largeur 130 mm

3x raccords 1" -joint caoutchouc - fixe

CODE ARTICLE: DWSG10

DANS LA MÊME RUBRIQUE:

DWSG34 largeur 120 mm

3x raccords 3/4" -joint caoutchouc - fixe



RACCORD AVEC FILET EXTERIEUR

Raccord 3" avec filet extérieur 2 1/2"

CODE ARTICLE: 125191

DANS LA MÊME RUBRIQUE:

125201 Raccord 3" avec filet extérieur 3"



RACCORD AVEC FILET INTERIEUR

Utilisation: tuyaux mortier ou plâtre

Filet intérieur 1"

max 50 bar / Ø ident 42 mm

CODE ARTICLE: MIG10-X25

DANS LA MÊME RUBRIQUE:

MIG10/25 Filet intérieur 1"
Ø ident 35,5 mmMIG10/35 Filet intérieur 1"
Ø ident 51 mmMIG15/35 Filet intérieur 1 1/2 "
Ø ident 51 mmMIG54/35 Filet intérieur 1 1/2 "
Ø ident 51 mmVIG10-X25 Filet intérieur 1"
Ø ident 41 mm



RACCORD AVEC MANCHONS

Raccord 1" - pour tuyau Ø 25 mm x 50 mm

CODE ARTICLE: **30131**

DANS LA MÊME RUBRIQUE:

52131 Raccord 2" - pour tuyau Ø 52 mm x 90 mm

57131 Raccord 3" - pour tuyau Ø 75 mm x 125 mm



RACCORD FEMELLES

Utilisation: tuyaux mortier ou plâtre

Raccord pour tuyau Ø int. 25 mm

max 50 bar / Ø ident 42 mm

CODE ARTICLE: **MST-X25**

DANS LA MÊME RUBRIQUE:

MST25 Raccord pour tuyau Ø int. 25 mm
Ø ident 35,5 mm

MST35 Raccord pour tuyau Ø int. 35 mm
Ø ident 51 mm



RACCORD MALES

Utilisation: tuyaux mortier ou plâtre

Raccord pour tuyau Ø int. 25 mm

max 50 bar / Ø ident 41 mm

CODE ARTICLE: **VST-X25**

DANS LA MÊME RUBRIQUE:

VST35 Raccord pour tuyau Ø int. 32 et 35 mm
Ø ident 49,5 mm



RACCORD RAPIDE

Pour tuyau Ø int. 3/4" (19 mm)

Permet le branchement (et débranchement) rapide de tous les accessoires

CODE ARTICLE: **DPS2280S**



RACCORD RAPIDE AQUASTOP

Pour tuyau Ø int. 3/4" (19 mm)

Permet le branchement (et débranchement) rapide de tous les accessoires.

Coupe automatiquement l'eau dès que l'on déconnecte l'accessoire terminal

CODE ARTICLE: **DPS2282S**



RACCORD STORZ AVEC FILET INTERIEUR

Raccord 1" avec filet intérieur 1"

CODE ARTICLE: 100131

DANS LA MÊME RUBRIQUE:

100231 Raccord 1" avec filet intérieur 3/4"

104191 Raccord 2" avec filet intérieur 2"

104601 Raccord 2" avec filet intérieur 3/4"

107491 Raccord 3" avec filet intérieur 3"



RACCORD TETE DE CHAT

Utilisation: construction & industrie

largeur 63 mm

Filet 3/8 " -joint caoutchouc - fixe

CODE ARTICLE: SKG10

DANS LA MÊME RUBRIQUE:

SKG13 Filet 1/2 " -joint caoutchouc - fixe

SKG15 Filet 5/8 " -joint caoutchouc - fixe

SKG19 Filet 3/4 " -joint caoutchouc - fixe

SKG19-DR Filet 3/4 " -joint caoutchouc - amovible

SKG25 Filet 1 " -joint caoutchouc - fixe



RACCORD TETE DE CHAT AVEC BAGUE DE SECURITE

Utilisation: construction & industrie

largeur 63 mm

Filet 3/4 " -joint caoutchouc - fixe

CODE ARTICLE: SKB19

DANS LA MÊME RUBRIQUE:

SKB25 Filet 1 " -joint caoutchouc - fixe



RACCORD TETE DE CHAT AVEC FILET EXTERIEUR

Utilisation: construction & industrie

max 10 bar - largeur 63 mm

Filet 1 " -joint caoutchouc - fixe

CODE ARTICLE: KAG10

DANS LA MÊME RUBRIQUE:

KAG12 Filet 1/2 " -joint caoutchouc - fixe

KAG34 Filet 3/4 " -joint caoutchouc - fixe

KAG34-DR Filet 3/4 " -joint caoutchouc - amovible



RACCORD TETE DE CHAT AVEC FILET INTERIEUR

Utilisation: construction & industrie

largeur 63 mm

Filet 1 " -joint caoutchouc - fixe

CODE ARTICLE: **KIG10**

DANS LA MÊME RUBRIQUE:

KIG12 Filet 1/2 " -joint caoutchouc - fixe

KIG34 Filet 3/4 " -joint caoutchouc - fixe

KIG34-DR Filet 3/4 " -joint caoutchouc - amovible

KIG38 Filet 3/8 " -joint caoutchouc - fixe

KIG54 Filet 1 1/4 " -joint caoutchouc - fixe

KIM10 Filet 1 " -joint laiton - fixe

KIM34 Filet 3/4 " -joint laiton - fixe



REDUCTION

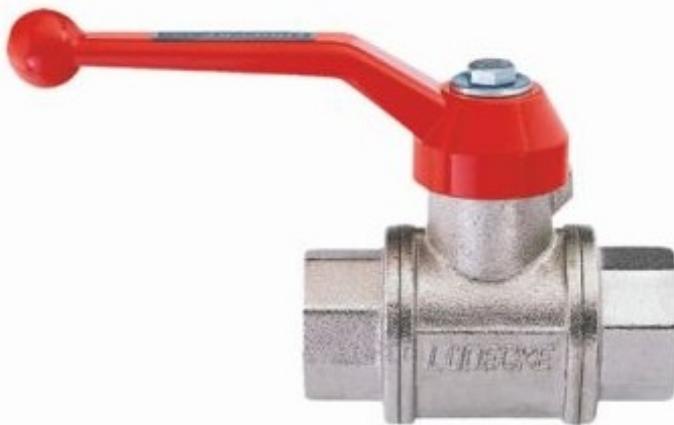
Réduction 2" (C) - 1 " (D)

CODE ARTICLE: **160101**

DANS LA MÊME RUBRIQUE:

170101 Réduction 3" (B) - 2 " (C)

Robinets



ROBINET A BOISSEAU

Utilisation: eau, air, etc.
Filet int. 1" - max 35 bar
longueur 90 mm

CODE ARTICLE:

KM10T

DANS LA MÊME RUBRIQUE:

KM12T	Filet int. 1/2" - max 35 bar longueur 75 mm
KM34T	Filet int. 3/4" - max 35 bar longueur 80 mm
KM38T	Filet int. 3/8" - max 35 bar longueur 60 mm
KM54T	Filet int. 1 1/4" - max 35 bar longueur 110 mm
KZ10T	Filet ext. 1" - max 35 bar longueur 83 mm
KZ12T	Filet ext. 1/2" - max 35 bar longueur 64 mm
KZ34T	Filet ext. 3/4" - max 35 bar longueur 70 mm
KZ38T	Filet ext. 3/8" - max 35 bar longueur 62 mm
KZ54T	Filet ext. 1 1/4" - max 35 bar longueur 96 mm



ROBINET A BOISSEAU AVEC RACCOURS

Utilisation: sortie compresseur
Entrée filet int. 1" - filet ext. 1" sans racc.
longueur 110 mm

CODE ARTICLE: DH10

DANS LA MÊME RUBRIQUE:

DH34	Entrée filet int. 3/4" - filet ext. 3/4" sans racc. longueur 110 mm
-------------	--

DHG10	Entrée filet int. 1" - sortie raccords 3/4" longueur 170 mm
DHG34	Entrée filet int. 3/4" - sortie raccords 3/4" longueur 170 mm

**CLE POUR COL DE CYGNE**

Clé pour raccords Storz B et C

CODE ARTICLE: **198200****DANS LA MÊME RUBRIQUE:**

198800	Clé pour col de cygne et pour raccords Storz B et C
347105	Clé pour col de cygne dans sol

**COL DE CYGNE**

2 sorties C - Raccord DN80

CODE ARTICLE: **300101****DANS LA MÊME RUBRIQUE:**

302101	2 sorties B - Raccord DN80
304104	2 sorties B - Raccord DN50
332501	2 sorties robinet 1" - Raccord DN80
831001	Tuyau de rechange - DN80

Tuyaux et lances

LANCE

Lance Storz D - 1"

CODE ARTICLE:

225104



DANS LA MÊME RUBRIQUE:

227101 Lance Storz C - 2"

231101 Lance Storz B - 3"

DPS2009S *Idéal pour nettoyer et arroser en douceur.*

Réglage progressif de la forme du jet



REPARATEUR

Pour tuyau Ø int. 3/4" (19 mm)

Pour réparer les fuites ou prolonger une longueur de tuyau

CODE ARTICLE: DPS2270S



TETE D'ASPIRATION

Têtes métalliques avec clapet anti-retour

Tête d'aspiration C - 2"

CODE ARTICLE: 401101

DANS LA MÊME RUBRIQUE:

402101

Tête d'aspiration B - 3"



TUYAU A AIR COMPRIME - CRISAL AL

Utilisation: cloueuses, agrafeuses, etc?

Max. 15 bar - épaisseur paroi: 3,00 mm

Ø ext. 16 mm

CODE ARTICLE:

TUY10



TUYAU A AIR COMPRIME - NORMINES II

Utilisation: outils pneumatiques pour compresseurs

Max. 20 bar - épaisseur paroi: 5,60 mm

Ø ext. 30,6 mm

CODE ARTICLE:

NORMINES19

DANS LA MÊME RUBRIQUE:

NORMINES25

Max. 20 bar - épaisseur paroi: 6,50 mm

Ø ext. 38 mm



TUYAU A EAU - AQUEDUC

Température: -30 °C à +70 °C

Utilisation: refoulement d'eau sous pression élevée dans le bâtiment et les travaux publics

Max. 10 bar - épaisseur paroi: 3,2 mm - 20 m

Ø ext. 19,1 mm

CODE ARTICLE:

LOTUS12-13

DANS LA MÊME RUBRIQUE:

LOTUS40

Max. 10 bar - épaisseur paroi: 3,2 mm - 40 m Ø ext. 19,1 mm



TUYAU A MORTIER

avec raccords KKV/KKM89 max 10 bar

Longueur 20 m

CODE ARTICLE:

130.01.021

DANS LA MÊME RUBRIQUE:

130.01.204

Utilisation: pompes à chapes

avec raccords SKV/SKM24 max 40 bar

Longueur 13,3 m

130.01.220

avec raccords SK50 max 40 bar

Longueur 13,3 m



TUYAU D'ASPIRATION - OSL

Utilisation: pompes à eau (aspiration et refoulement d'eau)

Max. 7 bar - épaisseur paroi: 2,5 mm

Ø ext. 45 mm

CODE ARTICLE:

OSLD40

DANS LA MÊME RUBRIQUE:

OSLD50	Max. 7 bar - épaisseur paroi: 3,5 mm Ø ext. 57 mm
OSLD60	Max. 7 bar - épaisseur paroi: 3,5 mm Ø ext. 67 mm
OSLD75	Max. 6 bar - épaisseur paroi: 4,0 mm Ø ext. 83 mm



TUYAU DE REFOULEMENT - DIN

Tuyau de refoulement 20 m - Type Sapeurs pompiers

Tuyau rouge Ø 75 mm - 3"

CODE ARTICLE:

TUYB

DANS LA MÊME RUBRIQUE:

TUYC	Tuyau rouge Ø 52 mm - 2"
-------------	--------------------------



TUYAU DE REFOULEMENT INDUSTRIE

Tuyaux de refoulement 15 m

Tuyau blanc Ø 102 mm - 4"

CODE ARTICLE:

TUYAI

DANS LA MÊME RUBRIQUE:

TUYBI	Tuyau blanc Ø 75 mm - 3"
TUYCI	Tuyau blanc Ø 52 mm - 2"
TUYDI	Tuyau blanc Ø 25 mm - 1"



TUYAU POUR SABLEUSES

Tuyau de sablage avec 1 tuyau de commande

pour arrêt pneumatique séparé - 20 m

paroi 7,0 mm

CODE ARTICLE:

9.581.120

DANS LA MÊME RUBRIQUE:

9.852.120	Tuyau de sablage avec 2 tuyaux de commande pour système aération cuve - 20 m paroi 7,0 mm
9.857.060	Utilisation: sableuses Tuyau air pour casques - 50 m paroi 3,0 mm

§1 Généralités

Article 1: Les présentes conditions générales s'appliquent aux contrats de vente conclus entre les sociétés COMAT SA, COMAT LOCATION SA ou COMAT Matériel Sàrl (le vendeur) et le client, à l'exclusion de toutes autres conditions, sauf accord écrit signé par un des administrateurs de la société. Elles ne s'appliquent pas aux locations, ni aux réparations de matériel.

§2 Formation du contrat

Article 1: La commande lie l'acheteur, elle vaut contrat

Article 2: En cas d'annulation d'une commande par le client, le vendeur pourra exiger le paiement d'une indemnité égale à 25 % du prix du contrat

§3 Transfert de risques

Article 1: La conclusion du contrat emporte immédiatement transfert du risque de la chose à charge de l'acquéreur.

Article 2: Lors du transport et durant des travaux d'amélioration, les risques de la chose sont donc à charge de l'acheteur. En cas de dépôt de la marchandise dans les stocks du vendeur, les risques de la chose sont également à charge de l'acheteur

§4 Paiement

Article 1: Les factures sont payables au comptant dans les 30 jours de leur date d'émission

Article 2: Lorsque, par dérogation à l'article 1er, des délais de paiement ont été expressément accordés, tout retard, même partiel, de paiement d'une ou de plusieurs échéances, entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable l'exigibilité immédiate du solde entier à échoir

Article 3: Lorsque, par dérogation à l'article 1er, des réductions et escomptes ont été accordés, ces derniers ne sont applicables que si la facture est intégralement réglée dans les délais prévus. Dans le cas contraire, les escomptes et réductions ne trouveront plus application et le montant intégral de la facture doit être réglé

Article 4: Les factures non réglées à leur échéance porteront de plein droit intérêt aux taux prévu par la loi du 18 avril 2004 et la directive du 16 février 2011, augmenté de 50%, et ce dès la date d'échéance, de plein droit et sans qu'une quelconque mise en demeure ne soit nécessaire, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts

Article 5: Conformément aux articles 8 et suivants de la loi du 18 avril 2004, respectivement l'article 6 de la directive du 16 février 2011, tout rappel ou mise en demeure sera refacturé à titre de frais à hauteur de 25,- EUR. Si un recouvrement judiciaire s'avère nécessaire, un minimum de 1000 EUR de frais d'avocats sera à charge du client

Article 6: Par dérogation à l'article 4, les factures non réglées à leur échéance rédues par un consommateur final porteront intérêt au taux légal

§5 Astreinte

Article 1: En cas de non-paiement du solde du prix à l'échéance, le débiteur s'oblige à verser au créancier une indemnité correspondant à 10 % du solde impayé par jour de retard. Cette indemnité est due de plein droit, sans mise en demeure préalable, du seul fait du non-respect de la date d'échéance par le débiteur

Article 2: Pour autant que le débiteur soit un consommateur final, cette astreinte est ramenée à 50,- EUR par jour de retard

§6 Paiement d'un acompte

Article 1: Un acompte correspondant à 30 % du montant de la commande peut être demandé au moment de la formation du contrat. Le solde sera dû au moment de la livraison

Article 2: Il est précisé expressément qu'un acompte versé ne vaut pas faculté de crédit et ne donne pas droit à l'acheteur de renoncer au contrat

Article 3: Tout acompte versé restera acquis au vendeur en cas d'incident d'exécution ou de résiliation du contrat imputable au client

§7 Réclamations

Article 1: Toute contestation relative à la facture doit être faite sous forme écrite dans un délai de 10 jours. Passé ce délai, la facture est considérée comme dûment acceptée

§8 Livraison

Article 1: Les délais ou dates de livraisons portés par le vendeur sur ses offres ou confirmations de commande n'ont qu'un caractère purement indicatif. Ils ne peuvent en aucun cas constituer de la part du vendeur un engagement ferme de livrer à date fixe, ni justifier l'annulation de la commande par le client, ni donner lieu à dommages et intérêts ou pénalités de retard

Article 2: Aussi longtemps que le client n'exécute pas une quelconque de ses obligations, les termes et délais se trouvent automatiquement prorogés

Article 4: Le client s'engage à tenir le vendeur indemne de tous frais de procédure et d'avocat consommateur est en droit d'émettre une mise en demeure de livrer dans le mois. Le délai de s'exécuter ne pourra être inférieur au mois. Passé ce délai, le consommateur sera en droit de mettre fin au contrat

§9 Réserve de propriété

Article 1: Par dérogation à l'article 1583 du Code civil, tout matériel vendu reste la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral du prix et de ses accessoires

Article 2: Pendant la durée de la réserve de propriété au profit du vendeur, l'acheteur prend à charge tous les risques de perte, de détérioration, même par cas fortuit ou de force majeure

Article 3: Tant qu'il ne s'est pas acquitté de la totalité du prix de vente ainsi que de tous ses accessoires, l'acheteur s'interdit d'aliéner, de donner en gage le bien, y compris le gage sur fonds de commerce, ou de diminuer autrement la valeur du matériel. Il s'engage également à ne pas entraver une éventuelle récupération du bien par le vendeur, notamment en l'exportant ou en l'intégrant dans un autre objet.

Article 4: A défaut d'apurement de la dette, le vendeur peut, conformément à l'article 116 du Code de Commerce, après mise en demeure notifiée par lettre recommandée au débiteur, faire procéder à la vente publique des biens donnés en gage

§10 Conformité de la marchandise et garanties

Article 1: Sauf stipulation contraire expresse, le vendeur n'accorde aucune garantie autre que la garantie légale

Article 2: Par dérogation à l'article 1 et en application de l'article 6 de la loi du 24 avril 2004, respectivement de l'article 7 de la directive du 25 mai 1999, le vendeur accorde aux consommateurs une garantie de 2 ans pour les biens neufs et une garantie d'un an pour les biens d'occasions

Article 3: Le vendeur se réserve le droit de remplacer la marchandise qui est l'objet du contrat par une marchandise équivalente lorsque la première n'est plus disponible

Article 4: Lors de la livraison de la marchandise, le client s'engage à vérifier la marchandise et à dénoncer immédiatement toute non-conformité ou tout vice apparent ou facilement décelable

Article 5: Le client s'engage à dénoncer par lettre recommandée toute non-conformité et tout vice non prévu par l'article 3 dans un délai de 7 jours à partir de sa découverte

Article 6: La garantie cesse de plein droit si l'acheteur procède lui-même ou fait procéder par des tiers non expressément agréés par le vendeur à des réparations ou transformations quelconques.

Article 7: La garantie ne couvre pas l'usure normale. Elle ne s'applique pas non plus lorsque le défaut est dû à une utilisation anormale, non-conforme ou fautive, notamment lorsque l'entretien n'est pas effectué selon les prescriptions du constructeur ou s'il n'est pas donné suite aux invitations de vérifications techniques

§11 Clause résolutoire

Article 1: Le vendeur se réserve le droit de poursuivre la résolution du contrat en cas d'inexécution par l'acheteur d'une quelconque de ses obligations. Le contrat sera résolu 15 jours après l'envoi d'une mise en demeure préalable par le vendeur et les marchandises devront être restituées sans autre formalité

Article 2: L'acheteur s'engage à ne pas s'opposer à cette récupération et à rendre le bien dès mise en demeure. En cas d'opposition injustifiée, les dommages et intérêts pour non récupération sont évalués forfaitairement à 1.500,- EUR

Article 3: En cas de récupération du bien l'acheteur s'engage à indemniser le propriétaire pour la diminution de la valeur subie par le bien, y compris l'utilisation et l'usure normale, la détérioration ou la destruction, les frais de récupération ainsi qu'à rémunérer selon les prix habituellement pratiqués, l'usage qu'il avait de la chose. Pour se faire indemniser, le vendeur est en droit de se servir sur la partie du prix déjà payée par le client, lequel ne saurait exiger restitution que si le vendeur a été indemnisé de tout préjudice subi

§12 Dispositions finales

Article 1: Le client déclare expressément renoncer à faire valoir des conditions générales propres

Article 2: Le contrat sera régi en ce qui concerne sa formation, sa validité, son interprétation et son exécution par le droit luxembourgeois

Article 3: En cas de litige, les Tribunaux de Luxembourg-Ville seront seuls compétents

Les articles présentés dans ce catalogue sont un extrait de notre programme de vente qui n'est en aucun cas exhaustif. Contactez-nous pour des informations supplémentaires ou tout renseignement.

COORDONNEES ET HORAIRES

COMAT SA | COMAT LOCATION SA | COMAT Matériel Sàrl

10, rue des Bruyères L-1274 HOWALD

Tél: (+352) 49 61 21 | Fax: (+352) 40 22 74 | E-Mail: comat@comat.lu

HEURES D'OUVERTURE

Lundi - Vendredi: 7h30 - 12h00 | 12h30 - 17h00 | Samedi: 8h00 - 12h00

<http://www.comat.lu>

DEPÔT DE COFFRAGE

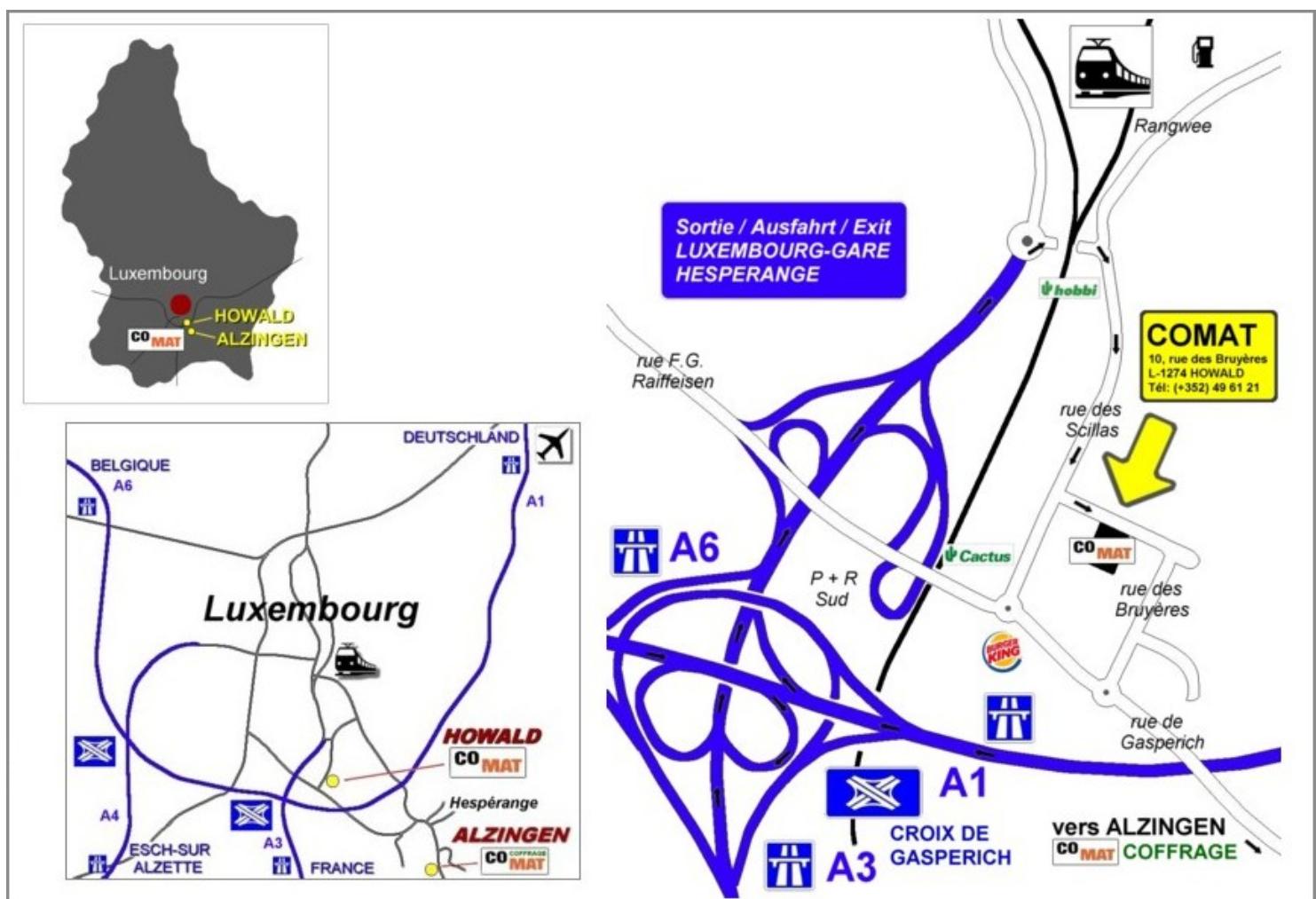
580, route de Thionville L-5888 ALZINGEN

Tél: (+352) 49 61 21 - 300 | E-Mail: comat@comat.lu

HEURES D'OUVERTURE

Lundi - Vendredi: 7h30 - 12h00 | 13h00 - 16h00 | Samedi fermé

PLAN D'ACCES



autoroutes venant de Metz, Arlon ou Trèves | direction Luxembourg, sortie Luxembourg-Gare et Hespérange | ensuite direction Luxembourg-Gare, au rond-point à la fin de l'autoroute à droite | passage par un petit tunnel | puis première rue à droite (rue des Scillas) ensuite première rue à gauche (rue des Bruyères)

TABLE DES MATIERES

OUTILLAGES ET EQUIPEMENTS

Raccords et tuyaux

<i>Raccords</i>	page0
<i>Robinets</i>	page1
<i>Tuyaux et lances</i>	page2
	page8
	page10

Les articles présentés dans ce catalogue sont un extrait de notre programme de vente qui n'est en aucun cas exhaustif. Contactez-nous pour des informations supplémentaires ou tout